



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

**AVIS PUBLIC**  
**CONSULTATION ÉCRITE**  
**(en remplacement d'une assemblée publique de consultation**  
**concernant une demande de dérogation mineure)**

**Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.**

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 13 décembre 2021**, à 19 h 30, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 371, chemin du Lac-Plamondon (lot 3 120 484 du cadastre du Québec).

**Description de la demande :**

La demande vise à autoriser que la résidence existante puisse être localisée à une distance de l'ordre de 5,77 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres et à 1,92 mètre de la ligne arrière plutôt qu'à 7,5 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone RR-11 de la Grille des spécifications : feuillets des normes du *Règlement de zonage 583-15*.

**Commentaires**

Toute personne désirant transmettre des commentaires relativement à cette dérogation mineure doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse [urbanisme@villesaintraymond.com](mailto:urbanisme@villesaintraymond.com).

Donné le 25 novembre 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA